

OFF
C59A1
M341

LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

"La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."

(L'HON. J. E. PERRAULT)

LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA



Publié par le Ministère de la Colonisation
des Mines et des Pêcheries.

QUÉBEC

1920.



Bibliothèque Nationale du Québec

LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

“La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir.”

(L'HON. J. E. PERRAULT)

LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA



Publié par le Ministère de la Colonisation
des Mines et des Pêcheries.

QUÉBEC

1920.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
IN
MORNING



OFF

C59A1

M341

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC EN 1920.

SON HONNEUR SIR CHARLES FITZPATRICK, C. P., G. C. M. G.
Lieutenant-Gouverneur.

HONORABLE ALEXANDRE TASCHEREAU, Premier Ministre
et Procureur-Général.

- “ JOHN C. KAINE, Ministre sans Portefeuille.
- “ J.-ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.
- “ N. PÉRODEAU, Ministre sans Portefeuille.
- “ J. A. TESSIER, Ministre de la Voirie.
- “ HONORÉ MERCIER, Ministre des Terres et
Forêts.
- “ WALTER MITCHELL, Trésorier de la Province.
- “ N. SÉGUIN, Ministre sans Portefeuille.
- “ ANTONIN GALIPÁULT, Ministre des Travaux
Publics et du Travail.
- “ J. E. PERRAULT, Ministre de la Colonisatio
des Mines et des Pêcheries.
- “ ATHANASE DAVID, Secrétaire de la Province.
- “ J. L. PERRON, Ministre sans Portefeuille.
-
- “ ADÉLARD TURGEON, C. M. G., C. V. O., Prési-
dent du Conseil Législatif.
- “ J. N. FRANCOEUR, Président de l'Assemblée
Législative.

MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES
ET DES PÊCHERIES.

- L'HONORABLE J. E. PERRAULT, Ministre.
M. S. DUFAULT, Sous-Ministre.
M. HENRI BEAUDRY, Secrétaire-particulier.
M. L'ABBÉ IVANHOE CARON, Missionnaire colonisateur.
M. HORMISDAS MAGNAN, Officier spécial du service de la colonisation.
M. ARTHUR GAGNON Comptable.
M. E. NORMANDEAU, Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.
M. GEORGES BELLEAU, Secrétaire du service de la colonisation.
M. THÉO. DENIS, Surintendant et ingénieur du service des mines.
M. J. X. MERCIER, Secrétaire du service des mines.
M. HECTOR CARON, Surintendant du service de la chasse et de la pêche.
M. E. T. D. CHAMBERS, Officier spécial du service de et de chasse et de pêche.
M. J. A. BELISLE, Inspecteur général du service de la chasse la pêche.
M. L. E. CARUFEL, Agent de colonisation, Montréal.
M. EMILE MARQUETTE, Agent d'immigration, Montréal.
M. GEORGES LEBEL, Agent d'immigration, Québec.
M. J. N. JUTRAS, Agent de rapatriement, Montréal.

REPRÉSENTANT DE LA PROVINCE À L'ÉTRANGER :

- L'HONORABLE P. PELLETIER, commissaire à Londres,
36, Kingsway, Angleterre.
MONSIEUR GODFROI LANGLOIS, commissaire à Bruxelles,
Belgique.
-

MINISTÈRE DE LA GÉNÉRALITÉ DES NÈGRES
ET DES ÉMIGRÉS

Le Ministre a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de l'Administration de la Colonie pour l'année 1900. Ce rapport contient les renseignements les plus complets sur l'état de la Colonie, sur les progrès réalisés dans les différents domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'éducation, de la santé publique, etc. Il vous sera utile de vous en occuper, car il vous permettra de vous rendre compte de la situation réelle de la Colonie et de la part que vous y avez prise.

En vous adressant ce rapport, j'espère que vous serez satisfait de la situation de la Colonie et que vous continuerez à lui apporter votre concours et votre appui. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

LES RÉGIONS DE COLONISATION

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC

“ La colonisation doit être le grand ressort de notre politique, le but principal vers lequel doivent se porter toutes nos énergies et nos affections patriotiques. ”

(SIR LOMER GOUIN.)

INTRODUCTION

La Province de Québec, berceau de la colonisation française en Amérique, est, à différents points de vue, le centre ou mieux le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres provinces canadiennes. C'est ainsi que le chiffre de sa population sert de base pour la répartition des sièges fédéraux dans toutes les provinces du Dominion.

A la veille du recensement décennal dans tout le pays, les provinces ont les yeux tournés vers le Québec, anxieuses de savoir quel effet aura le chiffre de sa population sur le nombre de leurs représentants au parlement du Canada.

Récemment, M. G. E. Marquis, chef des statistiques, attirait l'attention publique sur le soin consciencieux à apporter dans la préparation du prochain recensement. Il est de toute première importance, en effet, que la population de notre province augmente sans cesse et le plus rapidement possible, pour que le coefficient de représentation à établir par elle soit de plus en plus élevé.

Chacun sait que par le pacte de la Confédération, la province de Québec doit avoir 65 députés et que sa population, divisée par ce nombre, donne un coefficient, qui doit lui-même servir de diviseur à la population des autres provinces du Dominion, afin de fixer pour chacune d'elles, le nombre de leurs représentants à Ottawa.

L'accroissement de la population des provinces de l'Ouest, en ces dernières années, a été très considérable par l'immigration qui s'y déversait, surtout avant la guerre. C'est pourquoi les représentants de ces provinces sont devenus de plus en plus nombreux à la Chambre des Communes. Par contre, de toutes les vieilles provinces de l'Est, Québec est celle dont la population s'est accrue le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès.

Quelle sera la population de la Province de Québec en 1921 ?

Il appartient à tous les habitants de la province, aux individus comme aux autorités religieuses et civiles, d'aider à obtenir le plus haut chiffre en gardant, d'abord, chez nous, les nôtres et en rapatriant le plus grand nombre de nos compatriotes, tout en favorisant une immigration saine et désirable.

La population de la province de Québec devrait atteindre, au prochain recensement, plus de deux millions et demi.

Pour arriver à ce beau résultat, il faut que, dans chaque diocèse de colonisation, un grand effort se fasse, pour garder chez nous le surplus des vieilles paroisses.

La nomination récente d'un certain nombre de missionnaires colonisateurs, ces auxiliaires précieux de la colonisation, mettra fin, avant longtemps, nous l'espérons, à cette légende un peu fondée, croyons-nous, à savoir, "qu'on parle assez régulièrement de colonisation dans la province de Québec, et que c'est dans l'Ouest qu'on en fait", (1)

(1) "Vers les Terres neuves," par le R. P. A. Dugré, S. J.

Un prêtre distingué, M. l'abbé J.-C. Tremblay, écrivait en 1919, les réflexions suivantes :

“Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis, à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais, groupons-nous, en sociétés, agitions la question après l'avoir bien étudiée, apportons des faits, des chiffres : suscitons des entreprises, marchons, et l'on arrêtera pas le mouvement : au contraire, j'en suis convaincu, on sera tout heureux de suivre et de seconder l'oeuvre des sociétés de colonisation, qui seront une puissante autorité, non financière, non politique, mais morale jouissant de la confiance des autorités et des colons.” (1)

Cette constatation est juste ; le succès de la colonisation dans notre province repose sur l'aide efficace de toutes les classes de la société, et, en particulier, des sociétés de colonisation fondées dans les diocèses nouveaux.

* *

La province de Québec renferme, dans ses vastes limites, des quantités de terres arables et fertiles suffisantes pour établir tous les nôtres pendant de longues années encore.

Pour avoir une idée du nombre de cultivateurs que l'on pourrait établir dans ces larges domaines, il faut avoir parcouru le pays en tout sens, soit en chemin de fer, depuis la ligne interprovinciale, à l'ouest de Québec, jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, soit en remontant avec les explorateurs, arpenteurs et ingénieurs forestiers les rivières qui sillonnent le pays, du sud au nord et de l'est à l'ouest.

Chacune de ces rivières offrent des plaines magnifiques avec les variétés infinies de leurs bois, de leurs terres et la

(1) *Le Progrès du Saguenay* de 1919.

distribution capricieuse de leurs eaux, où, souvent, le poisson abonde.

Qu'elles sont belles, ces terres, qu'elles sont avantageuses. En vain le soleil les illumine de son éblouissante clarté, les réchauffe de sa bienfaisante chaleur ; en vain les innombrables cours d'eau disséminés dans toutes les directions les arrosent et les fertilisent depuis des siècles, elles sont encore, pour la plupart, ensevelies dans la solitude et le silence. Ces forêts, ces collines, ces plaines, surabondent d'une gracieuse et luxuriante végétation et, cependant il faut le dire, elles sont à peu près inconnues.

Est-il possible que de si grandes beautés, tant de richesses, de si précieux trésors soient ici, dans notre patrie, sous nos yeux, à notre portée, et que nos campagnes se dépeuplent tous les jours au profit des villes, quand ce n'est pas au profit de l'étranger.

Le territoire à défricher dans la province de Québec est immensément vaste. D'après le publiciste du Département des Terres et Forêts, il y a encore au moins, 15,000, 000 d'acres de terres qui pourraient être cultivés et qui sont en forêt. Un peu plus de la moitié de ce vaste territoire se trouve dans le bassin du St-Laurent, le reste dans le bassin du lac Saint Jean et de la Baie d'Hudson et dans les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Nous avons donc de la colonisation à faire dans la province de Québec. Nous avons l'espace voulu pour établir le surplus de nos populations rurales et urbaines et recevoir ceux de nos compatriotes de la république voisine que les circonstances incitent à rentrer au foyer canadien.

Les statistiques officielles nous disent que, chaque année, la province de Québec a un excédant de 45,000 naissances. Si tous les fils de cultivateurs allaient s'établir sur des fermes, dans les nombreuses paroisses en voie de développement, ou s'en allaient ouvrir des terres neuves, nous verrions notre population rurale augmenter à vue d'œil, tandis que c'est le contraire qui arrive et que l'on déplore en certaines régions.

Dans son discours-programme, à la session du Parlement de Québec, en 1919, l'honorable M. Perrault, parlant de la colonisation, disait avec justesse : "C'est en vain qu'on recherchera la solution du problème social et économique ailleurs que dans un retour à la terre.

"Qu'on se le tienne pour dit, à moins d'aller demander au sol le salut, notre race périra, et il n'est pas besoin de s'abandonner à de longues considérations pour s'en convaincre.

"La question sociale est l'étude des moyens de soulager les miséreux et d'établir l'équilibre entre les classes de la société. Or, ne croit-on pas que, lorsque chacun aura son coin de terre, quand chacun sera assuré de sa subsistance, et de celle de sa famille, la question sociale ne sera pas à demi résolue ?

"Et quand des milliers de bras remueront la terre pour lui faire rendre à sa pleine capacité, ne croit-on pas que le problème économique, qui est surtout un problème financier, ne sera pas résolu ?"

Le gouvernement provincial, fidèle à sa sage politique de colonisation, poursuit, en effet, énergiquement, l'exécution d'un programme patriotique. Il réussira sûrement à maintenir l'équilibre entre la classe des consommateurs et celle des producteurs, si la population de nos campagnes veut bien répondre à son appel pressant.

La colonisation se fait de plus en plus facile, sur des territoires accessibles, et avec des ressources dont les colons ne jouissaient pas autrefois. C'est donc le moment favorable, pour les cultivateurs de nos campagnes, comme pour les ouvriers des villes, d'établir leurs enfants à la campagne, s'il ne peuvent leur faire, près d'eux, un avenir convenable. D'abord, d'excellentes régions colonisables leur tendent les bras, soit dans des paroisses de fondation récente, qui ne demandent qu'à se développer par l'arrivée de nouveaux colons, ou bien dans des endroits boisés, qui

attendent la hache du défricheur canadien, ce héros obscur, à qui l'on devra, plus tard, élever une statue tout comme à Louis Hébert.

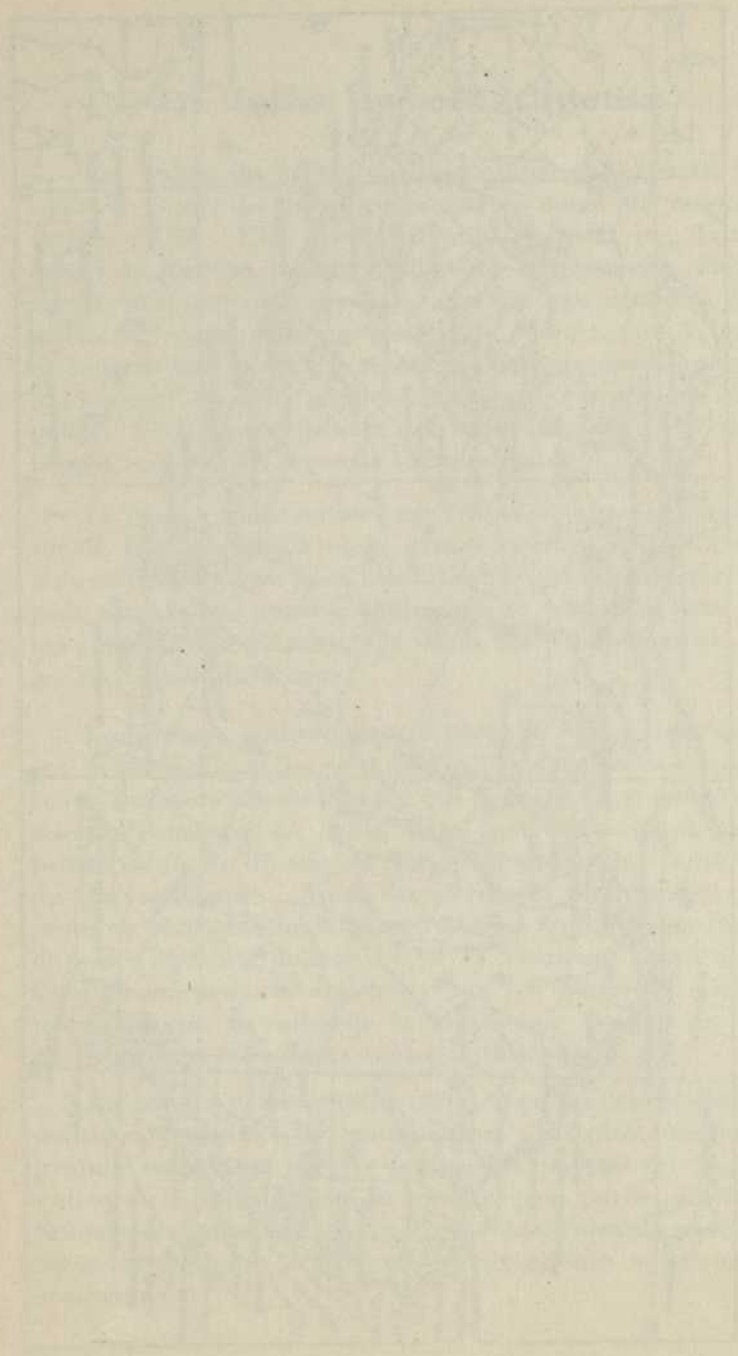
La Province de Québec peut se diviser en une dizaine de régions au point de vue de la colonisation : L'Abitibi, le Témiscamingue, la vallée de la Gatineau, le comté de Labelle, la Mattavinie, Chicoutimi et Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est, le sud-est de Québec, la région de Témiscouata-Rimouski, la vallée de la Matapédia et la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Dans une série de brochures, nous avons essayé de faire connaître chacune d'elles, en indiquant les paroisses ou municipalités qui sont encore dans la liste des régions de colonisation.

HORMISDAS MAGNAN.

Québec, 9 juillet 1920.





La Vallée de la Matapédia

La vallée de la Matapédia comprend la partie sud-ouest du comté de Matane et la partie ouest du comté de Bonaventure. Elle s'étend depuis Saint-Moise, dans le comté de Matane, jusqu'à la Rivière Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, et elle couvre une étendue de 60 milles de longueur du nord-ouest au sud-est, par 25 milles de largeur de l'ouest à l'est, étant partagée dans le sens de la longueur, en deux parties inégales, par la rivière Matapédia. Ce beau territoire a une superficie de 1,500 milles carrés, soit 960,000 acres de terre environ.

La région toute entière est traversée par le chemin de fer de l'Intercolonial, et le grand chemin de Matapédia, voie militaire ouverte en attendant le chemin de fer. De plus, cette riche contrée communique aisément avec tous les ports de mer situés sur la Baie des Chaleurs, et avec les Provinces Maritimes.

Longtemps ignorée sous le rapport de la valeur de son sol, cette région attire aujourd'hui l'attention des cultivateurs, grâce au chemin de fer qui la traverse, et grâce aussi à la publicité qui en a été faite particulièrement par la presse locale du diocèse de Rimouski et par les publicistes du gouvernement. Aussi, des paroisses maintenant prospères s'y sont établies, et d'autres sont en voie de se former dans des endroits d'accès facile et vraiment avantageux. Comme on peut le constater par les paroisses dont les noms suivent, la vallée de la Matapédia occupe un rang enviable dans les comtés dont elle fait partie.

Le sol de cette région offre tous les avantages des meilleures régions de colonisation. De plus, lorsque la grande sécheresse affecte les autres parties du pays, la vallée de la Matapédia n'en souffre pas, parce qu'elle est favorisée, chaque nuit, d'une rosée bienfaisante, qui conserve les produits de la terre en excellente condition de croissance.

Au point de vue de la chasse et de la pêche, la vallée de la Matapédia ne laisse rien à désirer. Il est difficile de réviser les meilleurs endroits de pêche, car les rivières et les lacs sont nombreux et tous sont poissonneux et faciles d'accès.

Le chemin de fer de l'Intercolonial

Cette voie ferrée rend de grands services à la colonisation du pays. Elle a contribué à l'ouverture de bon nombre de paroisses qui sont aujourd'hui des centres agricoles prospères.

Les colonies nouvelles qui font l'objet de la présente étude, ne sont pas moins avantageuses à cause de leur proximité du chemin de fer.

DISTANCES.

De Montréal à Québec (Lévis)	163 milles
“ Rivière-du-Loup..	277 “
“ Rimouski..	343 “
“ Sainte-Flavie	361 “
“ Matane	397 “
“ Saint-Octave	366 “
“ Petit-Métis	371 “
“ Kempt	375 “
“ Saint-Moïse..	383 “
“ Sayabec	390 “
“ Val-Brillant	397 “
“ Amqui	405 “
“ Lac-au-Saumon..	411 “
“ Causapscal	418 “
“ Sainte-Florence	425 “
“ Assemetquaghan	432 “
“ Glen-Emma..	437 “
“ Mill-Stream	443 “
“ Matapédia	453 “

Chemin de fer du Golfe Saint-Laurent

“ CANADA GULF TERMINAL ”

Outre l'Intercolonial, il y a encore le Canada Gulf Terminal, de construction récente ; il relie Sainte-Flavie à Matane, soit une distance de 36 milles. Ce chemin de fer, que l'on doit à la persévérante énergie de quelques-uns de nos compatriotes, et qui, une fois complété, atteindra le port de Gaspé, en passant à travers toute la côte nord de la Gaspésie, ne saurait manquer de donner une nouvelle impulsion à la colonisation et à l'industrie. Il est appelé à mettre en valeur de belles concessions forestières encore inexploitées et à doubler l'importance de nos pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

DISTANCE.

De Mont-Joli à Priceville.....	3 milles
“ Leggatt's.....	7 “
“ Métis-Beach.....	11 “
“ Plourde.....	14 “
“ Sandy-Bay.....	17 “
“ Tartigou.....	22 “
“ Rivière-Blanche.....	26 “
“ Saint-Léandre.....	31 “
“ Matane-sur-Mer.....	35 “
“ Matane.....	36 “

LES PAROISSES DE COLONISATION

La vallée de la Matapédia comprend une vingtaine de paroisses, dont une douzaine sont complètement organisées. Les autres sont susceptibles de développement, et peuvent recevoir encore un bon nombre de colons. Plusieurs centres nouveaux ou missions situés dans les comtés de Bonaventure et de Matane sont en formation et avant longtemps, on verra de nouvelles paroisses surgir dans les cantons de Matapédia, Milnikec, Matalic, Jetté, Humqui, Pinault, Nentayé, Awantjish, Cabot, McNider, Matane, Blais, Lepage et Langis.

La société de colonisation du diocèse de Rimouski, dont M. l'abbé G. David Jean est le missionnaire colonisateur, s'occupe tout particulièrement de cette région.



Val-Brillant, comté de Matane (Matapédia)

Comté de Matane

ALBERTVILLE. (Saint-Raphaël) Comté de Matane.— Cette paroisse, fondée vers 1914, vient d'être érigée canoniquement. Elle comprend une partie des cantons d'Humqui et de Matalic. Saint Raphaël-d'Albertville a été desservi de Causapscaal jusqu'en 1918, date de l'arrivée d'un curé résidant. On y trouve une églises, des ecoles, etc.

La population actuelle est de 350 âmes.

Il reste un certain nombre de lots non vendus dans les cantons d'Humqui et de Matalic. Cette paroisse deviendra avant longtemps une des bonnes paroisses de Matane, grâce au zèle de son curé.

AWANTJISH. Comté de Matane.—C'est le nom d'une mission fondée vers 1918, dans le canton d'Awantjish. Elle est desservie par le curé de Sayabec. On y trouve une trentaine de familles sur les rangs IV et V. La chapelle sera vers le lot 40, entre les rangs susdits, à 7 milles environ de Saint-Moïse.

C'est une région de colonisation assez avantageuse. Le sol est généralement propre à la culture.

BLAIS, canton. Comté de Matane. — Une douzaine de familles sont établies dans le canton de Blais, formant un groupe assez important. Le curé de la paroisse d'Amqui dessert cette mission depuis 1920. L'église sera vers le lot 35 du rang IV de ce canton.

C'est un centre de colonisation très avantageux.

FOURNIERVILLE. Comté de Matane.— Cette mission est desservie par le curé de Causapscaal ; elle formera une paroisse avant longtemps. Elle sera formée de la partie sud du canton de Causapscaal et d'une petite partie nord du canton d'Assemetquaghan. Elle pourra contenir au moins deux cents familles. Son centre sera à environ cinq milles du chemin de fer. Les premiers colons y sont entrés depuis 4 à 5 ans seulement. On y voit une trentaine de familles qui semblent aimer cette localité. Le sol est bon, peu rocheux, assez bien boisé et bien arrosé. Comme il n'y a encore qu'un petit nombre de lots vendus, les colons y trouveront un vaste champ pour y faire un choix.

La chapelle sera probablement vers le lot 25 du rang VII du canton de Causapscaal.

Le village de Causapscaal offre déjà un bon marché pour écouler les produits de la ferme, du potager, de la laiterie et du verger. Un bon chemin de voiture y conduit

et il n'y a pas 5 milles à parcourir pour atteindre la station de Causapscaal où il y a un bon hôtel. Les colons peuvent obtenir là les renseignements nécessaires pour se rendre soit à Sainte-Florence, soit à Causapscaal-Sud, soit à Albertville.

JETTÉ, canton. Comté de Matane.—Une mission comprenant une quinzaine de familles a été fondée récemment dans le canton de Jetté. Elle est desservie par M. le curé de Saint-Léon-le-Grand. Le missionnaire colonisateur dit beaucoup de bien de cette région de colonisation.

LANGIS, canton. Comté de Matane.—Il s'est fondé un centre assez considérable dans le canton de Langis. Dans l'espace de deux ans, à peine, une vingtaine de familles se sont établies dans ce canton situé au nord-est du lac Matapédia, immédiatement à la suite de la seigneurie de ce nom. Les colons dépendent de la paroisse d'Amqui.

Le canton de Langis, tout-à-fait propre à la culture, peut donner place à 250 familles. Il est divisé en sept rangs partagés en lots de 100 acres, généralement.

Sous le rapport du sol et de la forêt, c'est un des plus beaux cantons que la province puisse maintenant ouvrir à la colonisation.

NEMTAYE, canton. Comté de Matane.—Un groupe d'une quinzaine de familles s'est établi récemment dans le canton de Nemtayé. La chapelle sera probablement construite entre les rangs III et IV du canton de Nemtayé.

Les colons de cette localité dépendent de la paroisse de Val-Brillant. Le groupe le plus important de colons est établi vers l'extrémité nord-est du canton, sur les rangs VI et VII. On y trouve un bureau de poste du nom de Cou-tureval.

Un bon nombre de lots non vendus se trouvent dans les différents rangs de ce canton.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS. Comté de Matane.— Vers 1912, un groupe de familles se fixa non loin du lac à Pitre, dans le canton de Lepage, entre les rangs II et III, nord-ouest. Cette mission est aujourd'hui desservie par le curé du Lac-au-Saumon.

Un bon nombre de lots pourraient être pris dans ce canton.

SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE. (Bureau de poste Padoue Comté de Matane.— Mission fondée vers 1910. Connue autrefois sous le nom de chemin Kempt. La paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue a été érigée civilement en 1911. Elle comprend une partie du canton de Cabot. La population est de 835 âmes.

SAINTE-FLORENCE. Comté de Matane.— Diocèse de Rimouski. La paroisse Ste-Florence fondée vers 1909. Elle a été érigée civilement en 1910. La population est de 445 âmes. Cette paroisse comprend une partie des cantons de Causapscal, de Matalic, de Milnikec, et d'Assemet-quaghan. (B. de poste : Beaurivage.)

L'église est bâtie sur le rang I du canton de Matalic, sur la rive ouest de la rivière Matapédia.

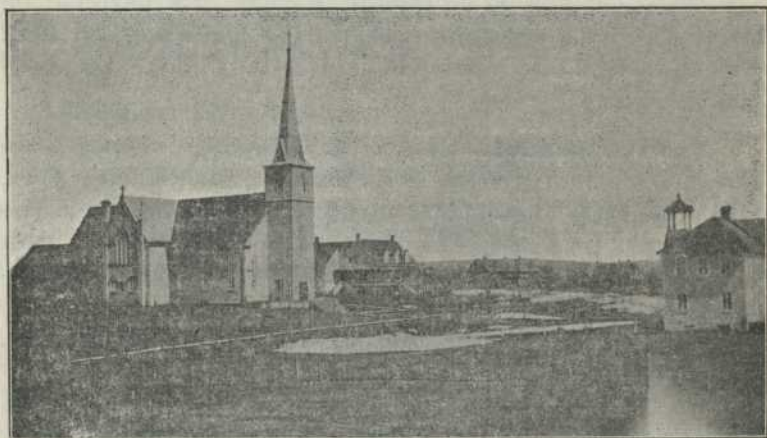
Un certain nombre de lots sont encore à vendre dans les différentes parties de cantons que renferme cette paroisse.

SAINT-DAMASE. Comté de Matane.— Cette paroisse qui comprend une partie du canton de McNider est située à 7 milles de Saint-Moïse, sur l'Intercolonial. La population est de 1271 âmes. C'est une ancienne paroisse, puisqu'elle a été érigée en 1884; mais le missionnaire colonisateur nous signale plusieurs lots non vendus dans les rangs VIII, IX et X.

SAINT-DENIS (Canton). Comté de Matane. Il vient de se fonder une mission dans le canton de Saint-Denis. Les cinq premiers rangs de ce canton sont avantageux à la colonisation. Une quarantaine de familles, 7 sont établies. La future chapelle sera bâtie à 7 milles de Ste-Félicité. Le curé de cette dernière paroisse dessert cette mission.

SAINT-LEANDRE. Comté de Matane — Cette paroisse, érigée en 1912, comprend une partie du canton de Matane. L'église est construite sur le lot 12 du rang VII, à 6 milles de la station de Saint-Léandre, sur le chemin de fer "Gulf Terminal". La population est de 635 âmes.

Cette paroisse peut se développer par l'établissement des derniers rangs, où il y a encore un bon nombre de lots non vendus.



Saint-Alexis-de-Matapédia, comté Bonaventure.

SAINT - LEON - LE - GRAND. Comté de Matane.— Cette paroisse comprend une partie des cantons d'Humqui et de Pinault. Elle a été érigée civilement en 1908. Le village est situé à 7 milles de la station d'Humqui, sur le chemin de fer de l'Intercolonial. La rivière Humqui traverse la paroisse; en trois endroits, elle peut être éclusée et fournir des pouvoirs hydrauliques considérables.

La population actuelle est de 1526 âmes. On y trouve une belle église, 8 écoles, une succursale de la Banque Nationale, un système d'éclairage à l'électricité, une beurrerie très prospère, etc.

Plusieurs belles terres sont encore à vendre dans le canton de Pinault.

SAINT-LUC-DE-MATANE. Comté de Matane.— Cette paroisse a été fondée en 1890. L'érection civile de la paroisse de Saint-Luc date de 1904. Elle est située au nord de la paroisse de Matane, à 6 milles du chemin de fer "Canada Gulf Terminal". La population est de 938 âmes.

Cette paroisse peut s'agrandir par l'établissement des premiers rangs du canton de Tessier, où il y a un bon nombre de lots non vendus.

SAINT-MOISE. Comté de Matane— C'est une paroisse prospère et d'avenir. Elle comprend une partie des cantons de Cabot, McNider et Awantjish. Elle est assez ancienne, puisqu'elle a été érigée civilement en 1874. Mais elle est susceptible de grands développements par l'établissement de nouveaux colons. On trouve encore des lots disponibles dans les cantons susdits. La population est de 1775 âmes.

Le village est bâti entre les rangs nord et sud du chemin de Matapédia, sur le chemin de fer de l'Intercolonial.



Village de Sainte-Marie de Sayabec, comté Matane.

SAINT-ZENON. (B. de P. Lac Humqui) Comté de Matane. — Cette paroisse qui comprend une partie du canton Pinault et du canton Jetté, a été fondée vers 1904. Elle a été desservie de Saint-Léon-le-Grand jusqu'en 1918, date de l'arrivée d'un curé résidant. La chapelle est bâtie sur le lot 10 du rang VII du canton de Pinault, sur les bords du lac Humqui.

On y trouve une population de 466 âmes, 5 écoles, une église, etc. C'est une bonne région de colonisation ; les terres sont avantageuses. Plusieurs terres en partie défrichées sont à vendre à de bonnes conditions. Il y a encore de la place pour au moins 150 familles.



Comté de Bonaventure

MARIEVILLE. (L'Immaculée - Conception.) (Bureau de poste "Sellarville"). Comté de Bonaventure. Cette mission, fondée vers 1900, est située dans la partie sud-est du canton de Ristigouche, à 5 milles de Saint-Laurent de Matapédia, mais elle est desservie par le curé de Ristigouche. La mission relève de la municipalité de la partie nord-est du canton de Ristigouche. La population est d'une quarantaine d'âmes. C'est une mission susceptible de développement par l'établissement de nouveaux colons.

ROUTHIERVILLE. (Saint-Robert.) Comté de Bonaventure. La mission de Routhierville, autrefois désignée sous le nom d'Assemetquaghan, a été fondée vers 1908. Elle est desservie de Sainte-Florence et son territoire comprend une partie des cantons de Minikec et d'Assemetquaghan. Le village est situé au nord du rang I du canton de Minikec, sur le chemin de fer de l'Intercolonial. On y trouve un groupe d'une cinquantaine de colons.

C'est un endroit de colonisation très avantageux : un grand nombre de lots non vendus se trouvent dans les deux cantons susdits.

SAINT-ALEXIS-DE-MATAPEDIA. Comté de Bonaventure. — C'est une ancienne paroisse, puisqu'elle a été érigée civilement en 1871 ; toutefois, elle pourrait recevoir encore un certain nombre de colons dans les rangs de la partie est du canton de Matapédia, où elle se trouve située. On y trouve une population de 1523 âmes, une église, un couvent, des écoles, de bons magasins, etc. C'est une paroisse avantageuse à la colonisation.

SAINT-AMBROISE. (Mill-Stream) Comté de Bonaventure. — Le territoire de cette mission comprend une partie des cantons de Matapédia et de Ristigouche. L'église est construite sur le lot 33 du rang II du canton de Ristigouche, sur le chemin de fer de l'Intercolonial. La mission est desservie de Matapédia. On y trouve une population d'une trentaine d'âmes. Cette mission peut se développer par l'établissement de nouveaux colons dans les deux cantons.

SAINT-ANDRE-DE-RISTICOUCHE. Comté de Bonaventure.—

La paroisse de Saint-André-de-Ristigouche a été fondée vers 1890. Elle a été desservie de Saint-Laurent-de-Matapédia jusqu'en 1908. La paroisse comprend la partie ouest du canton de Ristigouche. L'église est bâtie sur le lot 14 entre les rangs VII et VI, de ce canton. Elle a été érigée civilement le 24 septembre 1909. La population actuelle est de 486 âmes. Comme dans les autres missions qui se partagent le canton de Ristigouche, il y a de la colonisation à faire dans cette région.

SAINT-FIDELE-DU-CHEMIN-KEMPT. (Bureau de poste

"Kempt Road Hill") Comté de Bonaventure.— Mission fondée en 1900, dans le canton de Ristigouche. La chapelle est bâtie sur le lot 18 du rang II du chemin Kempt, dans le canton de Ristigouche, à 5 milles de la station Cross Point, sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. On y trouve une population de 95 âmes.

Un bon nombre de lots non vendus se trouvent sur les rangs I, II et III du chemin Kempt.

SAINT-FRANCOIS-D'ASSISE. Comté de Bonaventure.—

Mission fondée vers 1890, dans le canton de Matapédia. La chapelle est construite sur le lot 31, entre les rangs VII et VIII du canton de Matapédia, à 7 milles de la gare de St-Alexis. La mission est desservie de Saint-Alexis-de-Matapédia. La population est de 350 âmes réparties dans 55 familles.

Il se trouve encore un bon nombre de lots non vendus dans le canton de Matapédia. Les terres sont excellentes. Quelques-unes en partie défrichées sont à vendre.

AGENCES DES TERRES DE LA COURONNE

Agence de Rimouski, division Est : ALEXANDRE FRASER agent, Matane. P. Q.

Cette agence comprend sept cantons situés dans le comté de Matane : Cherbourg, Dalibaire, Matane, McNider Romieu, Saint-Denis et Tessier.

Agence de Rimouski, partie ouest : J. B. DANJOU, agent Rimouski, P. Q.

Cette agence comprend les cantons suivants : dans le comté de Rimouski : Bédard, Biencourt, Chénier, Duquesne, Fleuriault, Flynn, Macpès et Neigette.

Dans le comté de Matane : Massé.

Vallée de la Matapédia : F. SAUCIER et GEORGE DIONNE agents, Amqui, P. Q.

Douze cantons sont compris dans cette agence : ils sont tous situés dans le comté de Matane : Awanjish, Blais Chabot, Cabot, Cassault, Causapséal, Humqui, Jetté, Lepage, Matalic, McNider, (Partie) Nemtayé et Pineault.

Agence de la division Saint-Laurent de Matapédia : GEORGE GAUTHIER, agent, Saint-Laurent (Matapédia), P. Q.

Cette agence comprend cinq cantons situés dans le comté de Bonaventure : Assemetquaghan Matapédia, Milnikec, Patapédia, et Ristigouche.

Agence de Bonaventure, division Est : P. BOURDAGES, agent, New-Carlisle, Bonaventure, P. Q.

Cette agence comprend cinq cantons situés dans le comté de Bonaventure : Cox, Hope, Hamilton, Port-Daniel New-Carlisle, (village).

Des renseignements sur les différents endroits de colonisation de cette région pourront être obtenus de l'abbé G. David Jean, missionnaire colonisateur, Evêché de Rimouski

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60, est payable en 5 versements égaux, le premier comptant, et les autres annuellement avec intérêts de 6%.

Les conditions de la vente sont comme suit dans les différentes parties de la province :

1. L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels avec intérêts à 6% de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 par 20 pieds, l'occuper et y résider personnellement, et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des Lettres-Patentes.

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récoltes profitables) une étendue d'au moins quinze acres par cent, en un seul bloc, mais il faudra que, chaque année, il défriche au moins trois acres et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sans autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres ; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 sur 25 pieds et une étable d'au moins 15 sur 20 pieds ; les deux pouvant, néanmoins, consister en une seule et même bâtisse. Trois acres, au moins, de la partie en culture, devant être labourables.

4. Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des Lettres-Patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

6. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des Lettres-Patentes et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'Article 13 des Règlements des Bois et Forêts, actuellement en vigueur s'y appliquent.

7. Les Lettres-Patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

8. Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux Lois et Règlements concernant les Terres publiques, les Bois et Forêts, les Mines et les Pêcheries dans la Province.



Rivière Matapédia et chemin de fer Intercolonial.

AVIS

Art. 1572.— Les lots vendus ou autrement octroyés pour fins de colonisation après le 1er juillet 1909, ne peuvent, pendant cinq ans, à compter de la date du billet de location, être vendus par le porteur de billet de location ni autrement aliénés, en tout ou en partie, excepté par donations entrevifs, ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante ou en ligne collatérale ou par succession "ab intestat" et, dans ce cas, le donataire, le légataire ou l'héritier sont soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Néanmoins, tout autre transport fait après le 1er juillet 1909, pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, est valable s'il a été préalablement autorisé par le Ministre sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt de la colonisation le nouvel acquéreur est soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Tout transport fait en contravention avec le présent article est radicalement nul entre les parties et il fait encourir la révocation de la vente ou de l'octroi du lot. (Art. 1572, S. R. P. Q. 1909, 6 Geo. V. chap. 17)

1574. Lorsque le Ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son concessionnaire, représentant ou ayant-cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente, aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur ou contrairement à la loi, ou aux règlements, il peut révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue.

(Voir l'article 1574 S. R. P. Q. 1909.)

AGENTS DE COLONISATION

— ET —

MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'Honorable Monsieur J. E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents :

Monsieur L. E. Carufel, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

Monsieur Emile Marquette, agent d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

Monsieur J. N. Jutras, agent de rapatriement, 82 rue Saint Antoine, Montréal.

M. l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur, Hôtel du gouvernement Québec.

L'abbé Jean Bergeron, missionnaire colonisateur, pour la Société de colonisation de Chicoutimi. Adresse : Chicoutimi, P. Q.

L'abbé C. David Jean, missionnaire colonisateur pour la Société de colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse : Evêché de Rimouski, P. Q.

M. l'abbé C Racette, missionnaire colonisateur pour la région de la Matavinie. Adresse : Saint-Guillaume-Nord, comté de Joliette.

M. l'abbé J.-C. Auger, missionnaire colonisateur pour la région de Québec. Adresse : 1, Av. Marguerite-Bourgeois, Québec.

M. J. E. Laforce, agent de rapatriement, 294 Washington street, Boston, Mass, U.S.A.

M. J. N. Gastonguay, président de la Ligue Nationale de colonisation, 111 Côte Lamontagne et 39 rue Saint-Jean, Québec, P. Q.

Monsieur le Secrétaire de la Ligue Nationale de colonisation, 39 rue Saint-Jean, Québec, P. Q.



TABLE DES MATIERES

	PAGE
Agences des Terres de la Couronne.....	27
Agents et missionnaires colonisateurs	31
Albertville (Saint-Raphaël) Comté de Matane.....	18
Awantjish "	19
Blais (canton) "	19
Chemins de fer.....	16
Copie des plans du cadastre a vendre.....	32
Conditions de la vente des lots.	28
Fournierville, comté de Matane.....	19
Introduction	7
Jetté (canton), comté de Matane	20
Langis (canton) "	20
La vallée de la Matapédia	15
Le Gouvernement de la province de Québec.....	4
Les paroisses de colonisation..	18
Le personnel du Ministère de la Colonisation, etc.....	5
Marie-Ville (L'Immaculée-Conception) comté de Bonav... ..	25
Nemtayé (canton) comté de Matane.....	20
Notre-Dame-des-Champs, comté de Matane.....	21
Routhierville (Saint-Robert) comté de Bonaventure..	25
Saint-Alexis de Matapédia, "	25
Saint-Ambroise (Mill-Stream) "	25
Saint-André-de-Ristigouche "	26
Saint-Antoine-de-Padoue, comté de Matane	21
Saint-Damase "	21
Saint-Denis (canton) "	21
Saint-Fidèle-du-chemin-Kempt, comté de Bonaventure	26
Saint-Florence (B. de P. "Beaurivage") comté de Matane ...	21
Saint-François-d'Assise, comté de Bonaventure.....	26
Saint-Léandre, comté de Matane	22
Saint-Léon-le-Grand, "	22
Saint-Luc-de-Matane, "	23
Saint-Moïse, "	23
Saint-Zénon, "	24

A VENDRE
Copie des plans du cadastre
officiel.

LES PLANS DU CADASTRE OFFICIEL DES
MUNICIPALITES COMPRISES DANS
LES COMTES DE

*Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Chateauguay,
Compton, Dorchester, Frontenac, Jacques-Cartier,
Kamouraska, Laprairie, L'Islet, Matane, Mont-
magny, Nicolet, Portneuf, Québec et Témiscouata,*

Sont maintenant imprimés et en vente,
de même que les plans de quelques une
des municipalités situées dans les
comtés de : : : : : :

*Beauharnois, Brome, Chambly, Champlain,
Drummond, Hull, Labelle, Lac Saint-Jean, Otta-
wa, Rouville, Shefford, Saint-Hyacinthe, Témisca-
mingue, Terrebonne et Yamaska,*

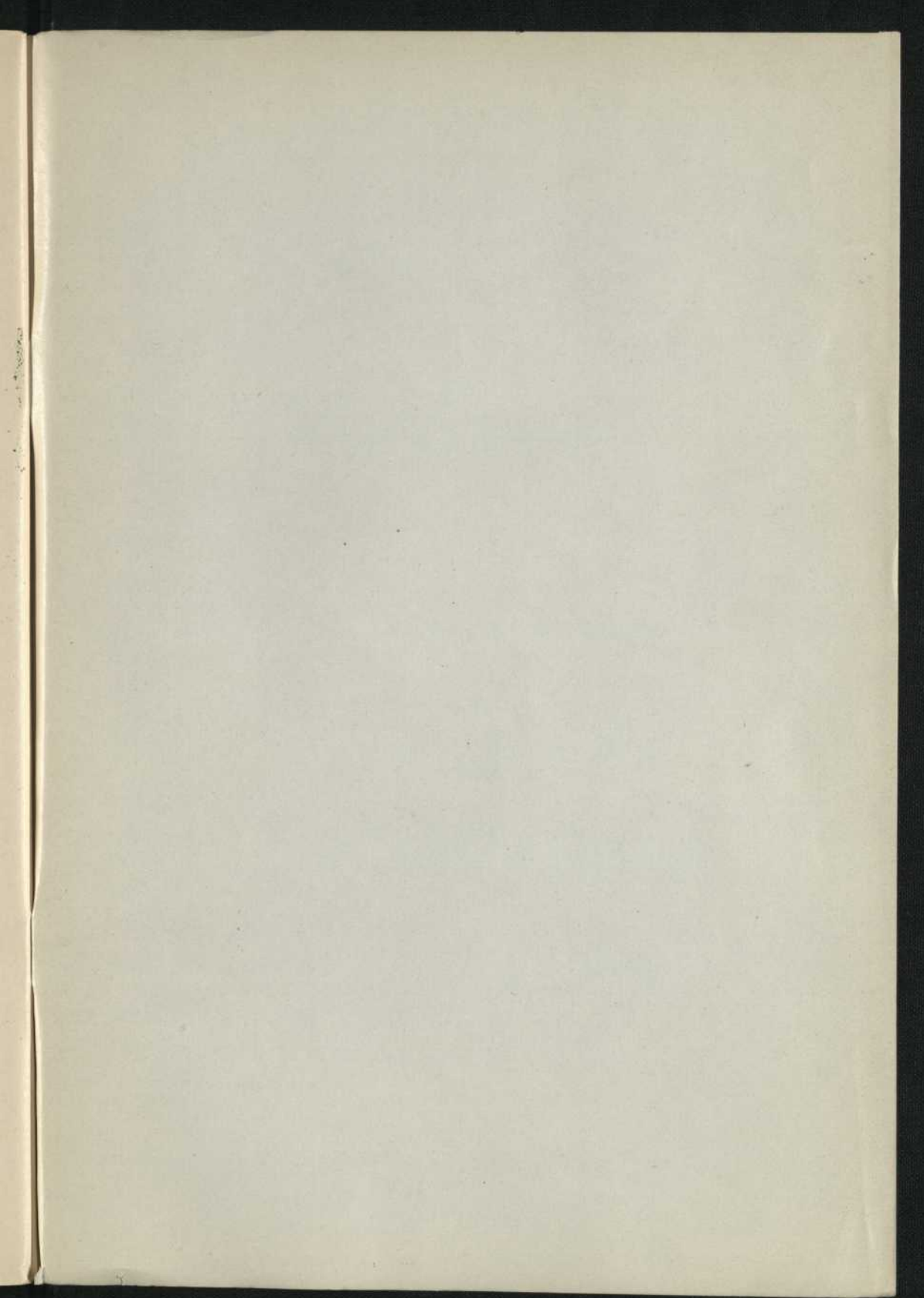
Pour la modique somme de \$1.50 le feuillet.
Chaque municipalité couvre un feuillet, à l'excep-
tion de quelques-une dont l'étendue exige deux
feuilles.

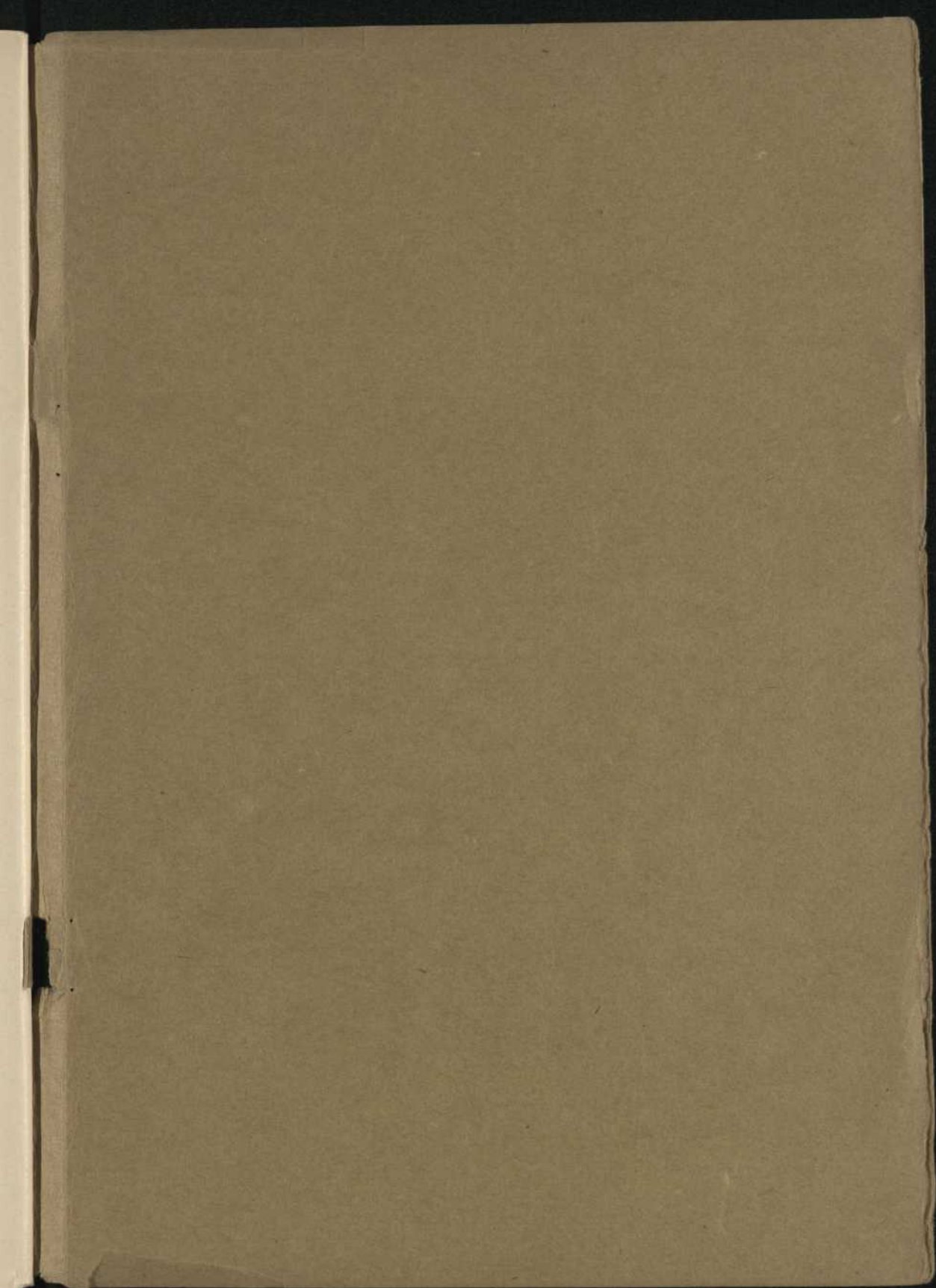
Les bureaux d'affaires, les conseils munici-
paux et les fabriques apprécieront l'avantage
d'avoir, sous la main, le plan officiel de leur cir-
conscription respective.

Le travail d'impression se continue en ce qui
regarde le reste de la Province.

S'adresser au "Ministère de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries," Québec, ou à la librairie
J. A. Langlais & Cie, 177 rue Saint-Joseph,
Québec.

S. DUFAULT,
Sous-Ministre.





000 175 954



BNO



13-112